



## PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE AVIS AU PUBLIC

---

### **Concertation relative au projet de modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de Canet-en-Roussillon.**

Le public est informé que, par arrêté du Président de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine en date du 11 juillet 2022, la procédure de modification n°6 du PLU de Canet-en-Roussillon est engagée.

Par délibération en date du 30 janvier 2023, le conseil de communauté a précisé les objectifs et les modalités de la concertation comme suit :

- La mise à disposition d'un registre dématérialisé et du dossier de concertation à l'adresse suivante [www.concertation.perpignanmediterraneemetropole.fr](http://www.concertation.perpignanmediterraneemetropole.fr) ou avec le QR code suivant :



avec la possibilité pour le public de déposer des observations en ligne ou de les adresser par courrier à Monsieur le Président de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine à l'adresse postale : 11 Boulevard Saint-Assisclé - BP 20641 66006 Perpignan Cedex,

- La mise à disposition du dossier de concertation au format papier au Centre Technique Municipal Armand Carmona de la Mairie de Canet-en-Roussillon, 16 boulevard de Las Bigues à Canet (66140) et au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine 11 Boulevard Saint-Assisclé à Perpignan, avec la mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations ;

Cette concertation débute dès la publication de cet avis et se déroulera jusqu'à l'élaboration du projet, aux jours et aux heures habituelles d'ouverture de la mairie et de l'hôtel de la communauté urbaine.

La délibération correspondante est affichée pendant un mois en Mairie et à l'Hôtel de la communauté urbaine, au lieu habituel d'affichage.

Le Président  
Robert VILA